



U.C.S.A.-cgt



## ÉLECTIONS AU SIÈGE J-17

*Occasionnels, intermittents, cachetiers, pigistes,*

le 15 juin prochain vous aussi vous pouvez élire vos représentants au  
Comité d'Etablissement du Siège et vos délégués du personnel

### **La précarité n'est pas une fatalité !**

Depuis de nombreuses années la CGT mène un combat exemplaire pour défendre les intérêts de l'ensemble des salariés précaires. Ce sont des centaines de dossiers en requalification qu'elle a accompagné devant les tribunaux prud'homaux.

**La politique de précarisation menée par la direction maintient les collaborateurs en CDD dans une dépendance insupportable vis-à-vis de l'employeur et les empêche de revendiquer pour faire appliquer leurs droits.**

Les représentants CGT dénoncent et luttent contre les interdits professionnels, montent des dossiers de requalification, les plaident et obtiennent judiciairement des requalifications de contrat devant les tribunaux. France télévisions, est loin d'être exemplaire en matière d'emploi. Elle gère le recours aux précaires, occasionnels, intermittents, cachetiers et pigistes, en méprisant les droits de ces sa-

lariés privés de la sécurité de l'emploi.

La CGT conteste cette politique qui aggrave la précarité et oppose les salariés en les mettant en concurrence entre eux.

A l'opposé, la CGT qui milite pour le « mieux disant social » pour tous les salariés, se bat pour imposer aux employeurs une reconnaissance de l'ancienneté de collaboration à chaque requalification de contrat et pour chaque intégration dans l'entreprise.

Dans le même temps, avec sa fédération du Spectacle, la CGT se bat pour élargir les droits de ceux qui restent dans la précarité en matière de salaires, de protection sociale ou de régime spécifique d'assurance chômage (annexes 8 et 10).

Elle se bat aux côtés des intermittents pour dénoncer les effets de l'accord du 14 mai 2014 qui a entraîné la radiation d'un grand nombre d'entre eux.

## A travail égal salaire égal !

Lors de la mise en œuvre du nouvel accord collectif les collègues sous CDD d'usage (CDD-U) ont subi des problèmes de rémunération gravissimes.

- Suppression des dispositions destinées à compenser la pénibilité du travail du week-end et des nuits,
- Suppression d'un certain nombre de primes liées à l'activité ou aux fonctions,
- Heures supplémentaires non payées en raison de logiciel de paie mal paramétrés,
- Et surtout pour nombre d'entres eux des paies à zéro en dehors de tout respect du droit, la aussi l'informatique est injustement mise en cause.

Au titre de l'égalité de traitement entre les salariés, les représentants CGT sont intervenus immédiatement auprès de la direction de FTV et de l'inspection du travail pour défendre et préserver les droits et intérêts des collaborateurs les plus précaires qui ne peuvent le faire eux-mêmes sans risque pour leur emploi.

Au terme de nombreuses interventions et réunions, la CGT a permis, par son engagement et sa ténacité, la régularisation de ces situations iniques.

La CGT se bat et continuera à se battre pour faire reconnaître les droits des salariés non permanents, première "variable d'ajustement" dans le plan d'économies drastiques qui frappe FTV.



Le 18 mai dernier, Patrice Papet a annoncé son intention d'ouvrir une négociation pour permettre à des salariés candidats au départ dans le cadre du PDV (des niveaux 2) de quitter l'entreprise en échange de l'embauche de précaires en procédure pour leur requalifi-

cation. Une façon pour la direction de tenter de régulariser une partie des contentieux. Pour la CGT cela ne peut se faire que si les salariés requalifiés bénéficient de contrats qui respectent leurs droits, tant pour le salaire que pour la durée du travail.

Paris, le 29 mai 2015



**Alors le 15 juin, votez et faites voter CGT,  
La force des salariés !**

**Et ne rayez aucun nom.**